



Type d'aide	Aide au fonctionnement et/ou à l'investissement
Enjeux	<p>Les acteurs culturels ont l'expérience du travail en réseau, sous des formes très diverses. Les rapprochements se développent généralement au gré des opportunités locales au sein d'une même discipline (musique, spectacle vivant, lecture...), pour des évènements (festivals, salons, expositions...) ou pour mutualiser des moyens par souci d'économies.</p> <p>Dans un contexte de développement des projets intercommunaux, d'incitation à une démarche de mutualisation et de nécessité d'agir en partenariat sur un territoire, l'émergence et le fonctionnement d'un réseau nécessitent aujourd'hui une matrice nouvelle, et s'appuient sur des dynamiques multiples.</p> <p>Le Conseil départemental, à l'écoute de toute opportunité de développement pour les territoires yvelinois, et conscient de la complexité des démarches de mise en réseau, des moyens et des compétences qu'elles requièrent, souhaite apporter une aide spécifique et adaptée, fondée sur une double intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un accompagnement en ingénierie culturelle tout au long de la mise en œuvre du projet ;</li><li>- une aide financière pour la mise en route du réseau.</li></ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribuer à structurer une offre culturelle s'appuyant sur une démarche de travail en réseau ;</li><li>• Créer les conditions favorables d'un travail en réseau pertinent, équilibré et durable ;</li><li>• Créer et consolider des coopérations pour agir en complémentarité sur un même territoire, et élargir l'accès aux habitants ;</li><li>• Mobiliser toutes les opportunités d'efficience de l'action publique au niveau local, avec un impact sur le développement du territoire et sur l'accessibilité.</li></ul>
Bénéficiaires	Communes, E.P.C.I., associations loi de 1901.
Principes	<p>Ce dispositif, qui propose à la fois une assistance en ingénierie et une aide financière, vise en priorité les territoires ruraux, mais peut être mobilisé par tout demandeur affichant une ambition en termes de contribution aux coopérations des territoires, aux nouvelles approches de services publics collaboratifs. Il peut concerner un partenariat de 2 communes comme une intercommunalité, représenter les prémices d'un réseau ou la restructuration d'un réseau existant.</p> <p>L'assistance en ingénierie comme l'aide financière s'appuient sur une mise en œuvre concertée du projet et sur une évaluation partagée des avancées.</p>
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le projet de création de réseau a fait l'objet d'une étude de faisabilité (les objectifs, calendriers et prévisions budgétaires seront détaillés dans le dossier de candidature) ;</li><li>- Le projet présente une opportunité de développement culturel pour le territoire, mais aussi de contribution à des initiatives innovantes de fonctionnement ou d'actions ;</li><li>- Un chef de projet est identifié ;</li><li>- Le réseau s'inscrit dans une approche transversale ou interdisciplinaire ou intersectorielle avec une prise en compte des usages numériques.</li></ul>
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"><li>• taux : 40 % du coût du projet de réseau ;</li><li>• plafond : 50 000 € ; plancher : 2 000 €.</li></ul> <p><b>Restriction</b> : montant de l'aide soumis aux règles de cofinancement du Code général des collectivités territoriales ; instruction des demandes dans la limite des crédits disponibles ouverts à ce titre au budget départemental.</p>

## Temps d'ingénierie à disposition

L'ingénierie peut comprendre : l'accompagnement pour la conception, l'organisation, la recherche de partenariats, la formation, l'évaluation ; mais aussi l'expertise dans des domaines cibles, la recherche de financements, et d'autres domaines identifiés nécessaires au projet de réseau.

Elle est assurée par les équipes départementales. Elle s'effectue selon un calendrier prévisionnel concerté sur 12 mois :

- maximum : 20 jours ;
- minimum : 5 jours.

## COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE

**Ouvrir un compte utilisateur** sur le portail des subventions du Conseil départemental à l'adresse suivante : <https://partenaires.yvelines.fr/extranet>

**Compléter le formulaire**

**Y joindre les pièces à fournir**

**Valider le dépôt en ligne du projet**

## PLANNING

Les demandes peuvent se faire au cours de l'année.

Elles nécessitent en amont un échange avec le chef de projet réseaux et le représentant du Territoire d'action départementale concernés.

L'instruction intervient 1 mois après le dépôt de la demande ; le dossier validé est soumis aux élus départementaux ; l'assistance ingénierie débute à la signature de la convention ; l'aide financière est versée en fonction du calendrier du projet.

## CONTACTS

### **Contacts pour le dossier :**

Nathalie Barbier : [nbarbier@yvelines.fr](mailto:nbarbier@yvelines.fr)

Sylvie Gras : [sgras@yvelines.fr](mailto:sgras@yvelines.fr)

### **Contacts pour le projet :**

Chefs de projets réseaux :

Chrystelle Prieur : [cprieur@yvelines.fr](mailto:cprieur@yvelines.fr), Seine Aval, Boucle de Seine, Grand Versailles, Saint-Quentin

Yann Bage : [ybage@yvelines.fr](mailto:ybage@yvelines.fr), Sud et Centre Yvelines